



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 23 DU SAMEDI 08/02/2025

Réunion du 3 février 2025

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : seniors-loire@loire.fff.fr

COURRIERS RECUS

Bords de Loire : demande l'inversion en D5 Poule C du 2 février.

Lignon Couzan : accord pour l'inversion en D5 Poule C du 2 février.

Olympique du Forez : demande l'inversion en D5 Poule C du 2 février.

Montagnes du Matin : accord pour l'inversion en D5 Poule C du 2 février.

Loire Règlements : demande d'explications sur l'absence de feuille de match en D5 Poule E du 26 janvier.

L'Horme : déclare forfait général en D3 Poule D : transmis aux Règlements.

Roche St Genest : déclare forfait général en D1 et en Coupe Valeyre/Léger : transmis aux Règlements.

M. RUBAT Guy (arbitre) : confirmation du résultat en D5 Poule E du 26 janvier.

Roannais Foot 42 : déclare forfait en D2 Poule B du 1^{er} février : transmis aux Règlements.

St Chamond Le Creux : déclare forfait en D4 Poule F du 2 février : transmis aux Règlements.

M. LORENTE Jean Luc (arbitre) : rapport sur l'équipe recevante, absente au coup d'envoi, en D5 Poule E : transmis aux Règlements.

Tartaras : changement d'horaire en D5 Poule E du 9 mars.

St Chamond Feu Vert : déclare forfait en D5 Poule E du 2 février : transmis aux Règlements.

NOTE AUX CLUBS

Les clubs de D1 sont priés de noter le forfait général de Roche St Genest 2.

Les clubs de D3 Poule D sont priés de noter le forfait général de L'Horme 2.

Le match de Coupe Valeyre/Léger n°29957906, Ecotay Moingt 2 – Roche St Genest 2, du 09/02/25, est annulé, suite au forfait général de Roche St Genest 2.

RAPPEL AUX CLUBS

- Art 45.3 : En cas d'arrêt municipal, et pour tout autre motif, au cours des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 45.3 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32^{ème} de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).